



# TROISIÈME CONSEIL INTERMINISTÉRIEL du **Tourisme**

**19 juillet 2018**

---

## Contact

Service de presse  
de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris  
Tél. : 01 42 75 50 78/79



# Sommaire

<b>Édito de Monsieur le Premier Ministre, Édouard Philippe</b> .....	5
<b>Synthèse des principales mesures</b> .....	7
<b>Les statistiques du tourisme : de très bons résultats</b> .....	9
<b>Suivi des mesures des précédents conseils interministériels du tourisme :</b> <b>une trentaine de mesures toutes mises en œuvre     ou en cours de déploiement</b> .....	11
<b>1 - SPORT ET TOURISME :</b> <b>un engagement commun des milieux sportifs     et touristiques pour maximiser les retombées     touristiques des grands événements sportifs</b> .....	17
<b>2 - LE NUMÉRIQUE :</b> <b>une régulation juste et effective grâce à la loi ELAN,     un soutien à la transformation numérique     des PME du tourisme</b> .....	21
<b>3 - AUTRES CHAPITRES :</b> <b>culture (lancement des capitales françaises de la culture),     outre-mer (adoption du volet tourisme du Livre Bleu),     territoires (Mont-Saint-Michel ; lancement des contrats     de station pour 13 communes expérimentales)</b> .....	23
<b>Annexe :</b> <b>huit signatures effectuées en marge du CIT</b> .....	27



# Édito



**Le 15 juillet 2018, la France a remporté, pour la deuxième fois, la coupe du monde de football.** Cette victoire magnifique montre que le travail, l'esprit d'équipe et le talent des joueurs continuent à distinguer notre pays. Le sport, comme notre patrimoine architectural ou notre créativité gastronomique, est un puissant moteur d'attractivité. Et cette coupe du monde prouve que le temps de la fierté et de la confiance est bien revenu.

**De fait, le tourisme français n'a pas attendu la victoire des bleus pour manifester sa résilience et sa capacité à rebondir après la baisse de fréquentation de 2016.** L'année 2017 marque le retour de la croissance et l'établissement d'un nouveau record avec 87 millions de visiteurs internationaux accueillis en France. Quant aux recettes touristiques, on les estime à 54 milliards d'euros. Ces bons résultats, nous les devons à l'engagement des professionnels, des collectivités et de l'État qui ont su se rapprocher pour repartir à la conquête du marché mondial.

**C'est cet esprit partenarial que je voulais encourager avec ce conseil interministériel du tourisme mis en place dès juillet 2017.** Tous les six mois, il rassemble les membres du gouvernement, les collectivités territoriales et les professionnels pour faire le point sur les principales avancées du secteur et les freins qu'il nous reste à lever. Nous tenons à ce rendez-vous semestriel parce que le soutien au tourisme nécessite un large éventail de mesures, des plus grandes aux plus petites, et parce que leur succès demande un certain art d'exécution.

**Un an après avoir mis en œuvre cette gouvernance originale, les résultats sont tangibles, et nous voulons qu'ils soient durables.** Nous nous attachons à créer les conditions les plus favorables à l'accueil des touristes en analysant leurs parcours pour les fluidifier et les simplifier, par exemple en fixant une obligation de résultats pour le temps d'attente aux frontières, ou en augmentant de 30% d'ici la fin du quinquennat le budget de promotion de notre pays à l'étranger. C'était l'objet de notre premier Conseil, en juillet 2017. Le gouvernement veille par ailleurs, et c'était l'objet du second CIT de janvier dernier, à moderniser les équipements et hébergements touristiques dans nos territoires car, dans ce secteur, l'offre crée sa propre demande : on visite les campagnes françaises parce qu'on y trouve une offre patrimoniale, culturelle, sportive, environnementale, gastronomique hors normes. Et les retombées du tourisme doivent bénéficier à tous les territoires sans exception.

### Aujourd'hui, ce conseil interministériel ouvre deux nouveaux sujets.

Le premier s'impose : nous voulons que les grands événements sportifs que la France va accueillir soient des catalyseurs d'attractivité touristique. La France peut s'enorgueillir d'être l'hôte de la coupe du monde de Rugby en 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 – comme de dizaines d'autres événements sportifs internationaux. Encore faut-il se préparer à bien accueillir cet afflux supplémentaire de touristes et à les attirer dans tous nos territoires. Nous nous y engageons aujourd'hui avec les principaux organisateurs.

Le second sujet consiste à prendre acte des transformations que le numérique implique pour le tourisme, secteur qui a été parmi les premiers et les plus profondément touchés par la révolution digitale. Nous avons abouti avec la loi ELAN, mais aussi grâce à des mesures touchant à la matière fiscale, à une régulation équilibrée et positive. Il faut désormais que le numérique devienne un atout pour le positionnement de la « destination France », notamment en valorisant tous ensemble les données du secteur.

**Cette action, nous la menons avec enthousiasme car le tourisme est un puissant vecteur de croissance et d'emplois. Près d'un salarié sur dix y travaille.** Il est l'un des piliers de cet esprit de reconquête que le Président de la République et le Gouvernement veulent soutenir.

**Édouard PHILIPPE, Premier ministre**



# Synthèse des principales mesures

## Sport :

**Connecter les billetteries touristiques et sportives**, pour faire en sorte que, quand un spectateur veut acheter un billet dans une grande compétition, il lui soit proposé un hébergement et un pack touristique, afin d'augmenter le confort des spectateurs et de simplifier l'organisation de leur séjour. Simple en apparence, une telle mesure nécessitera un important travail. Le Comité Paris 2024 et la Fédération Française de Rugby sont prêts à y travailler. Plus largement, ils s'engageront étroitement avec les acteurs du tourisme pour que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et la Coupe du Monde de Rugby maximisent les retombées positives en faveur de l'attractivité de la France et de ses territoires et du secteur du tourisme. En outre, le gouvernement s'engage à chercher avec les organisateurs et les collectivités une solution pour donner aux détenteurs de billets accès à des offres culturelles et de transport à horizon 2023.

- ▶ **Utiliser la visibilité de la France à l'occasion des grands événements sportifs pour porter une nouvelle marque France.**
- ▶ **Profiter de ces grands événements sportifs pour former tous les Français qui le souhaitent à l'accueil et aux langues.** Le gouvernement s'engagera à travailler avec les branches pour, en les mobilisant, que les salariés qui le désirent puissent être formés, dans le cadre de leurs droits, aux langues et à l'accueil dans le cadre de la formation professionnelle.
- ▶ **Créer une habitude de rencontre entre les milieux sportifs et touristiques :** un comité de pilotage « sport et tourisme », présidé par le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et la Ministre des Sports, avec le délégué interministériel aux grands événements sportifs, et les parties prenantes se réunira régulièrement jusqu'en 2024.

## Numérique :

- ▶ **Renforcement des engagements mais aussi des sanctions – actées dans la loi ELAN – des plateformes de location de meublés touristiques pour limiter à 120 jours le nombre de jours de location des résidences principales dans les zones d'habitat tendues.**
- ▶ **Développement de la plateforme DataTourisme pour accueillir des données touristiques privées.** Le CIT enregistre l'engagement des professionnels du tourisme dans leur transformation numérique (Entreprises du voyage, GNC, GNI, UMIH, FNHPA, SETO...).

## Shopping :

- ▶ **Maximiser les dépenses touristiques, notamment à l'occasion des grands événements sportifs, en baissant drastiquement d'ici la fin du quinquennat le seuil de détaxe**, actuellement fixé à 175 euros, pour le faire passer au niveau de nos concurrents européens.
- ▶ **Zones touristiques internationales : des solutions trouvées pour les 4 ZTI annulées et l'ouverture de travaux pour de nouvelles ZTI.**

## Synthèse des principales mesures

### Culture :

- **Lancement des Capitales françaises de la culture**, en partenariat avec France Urbaine. Il s'agira de distinguer tous les trois ans, l'innovation artistique et l'attractivité culturelle d'une ville française. Le ministère de la culture organisera par ailleurs les deuxièmes Rencontres du tourisme culturel au Louvre-Lens, dont le contrat de destination est reconduit à ce CIT.

### Territoires :

- **Confirmation de la création de l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) national de la baie du Mont-Saint-Michel.** Le développement de la baie du Mont-Saint-Michel est un enjeu majeur pour l'attractivité touristique de notre pays et pour le développement des territoires qui l'entourent. L'EPIC fera l'objet d'une gouvernance unifiée, gage d'un pilotage efficace du site.
- **Création du contrat de station**, expérimenté dans un premier temps pour 13 stations balnéaires et de montagne, s'engageant à rénover leurs hébergements touristiques et à développer fortement leur offre touristique. Le financement (apport État de 1M€) sera partagé entre l'État et les collectivités locales. Cette action s'intégrera dans le cadre constitué par « France Ingénierie Tourisme » d'appui aux projets touristiques locaux.
- **Outre-mer** : conformément aux engagements du Livre Bleu, création d'un Conseil stratégique du tourisme dans les Outre-mer (CSTOM) pour nourrir les réflexions du CIT et piloter des opérations de formation, de promotion, d'investissements.



# Les statistiques du tourisme : de très bons résultats

- 1. En 2017, la France a conservé son rang de première destination mondiale.** Elle a accueilli 87 millions de visiteurs étrangers, dont 800 000 environ dans les Outre-Mer. Ces excellents chiffres représentent une hausse de 5,1% par rapport à 2016. Ils marquent un nouveau record de fréquentation et la plus forte progression depuis dix ans. Les recettes du tourisme international s'élèvent à 53,7 milliards d'euros pour l'année, soit une hausse de 8,9% par rapport à 2016, après deux années consécutives de baisse.

Les arrivées aériennes sont en hausse de 9,1% par rapport à 2016, avec une augmentation plus forte pour Paris (+11,2%) que pour les régions (+4%). Le trafic des principaux aéroports en Outre-Mer a aussi augmenté, par exemple en Guadeloupe (+4,8%), à La Réunion (+8,8%) et en Martinique (+4,5%). Certaines clientèles étrangères reviennent en nombre. La clientèle européenne, qui représente 79% des arrivées, a progressé de 5,6%. La clientèle britannique augmente de 6%, la suisse de 9%, la suisse de 10% et l'espagnole de 17%.

Dans l'hébergement, le nombre de nuitées de touristes internationaux augmente de 3,2%. Le revenu par chambre disponible, indicateur de référence dans l'hôtellerie, a augmenté de 4,9% en 2017, avec une répartition égale entre tous les segments d'hôtellerie.

Cette hausse de la fréquentation globale s'observe également dans les sites culturels majeurs. À titre d'exemple, le Centre des monuments nationaux enregistre une hausse de fréquentation de ses établissements de 10%, les musées en Île-de-France de 16% et les musées parisiens de 4,3%. Par ailleurs, les premières tendances sur la fréquentation des festivals sont également positives : avec plus de 80 000 spectateurs, le Printemps de Bourges a battu son record de fréquentation de même que les Eurockéennes de Belfort avec 135 000 entrées.

Sur le segment du tourisme d'affaires, Paris et la France restent des références mondiales. Selon le classement ICCA pour l'accueil de grands congrès internationaux, Paris a accueilli 190 de ces manifestations en 2017 et se classe 2<sup>e</sup> ex-aequo avec Vienne, tandis que la France est 6<sup>e</sup>. Paris a accueilli 1100 congrès au total et enregistré une augmentation de 50% du nombre de participants.

- 2. Le début de l'année 2018 appelle à l'optimisme.** Malgré le contexte social et la météo, les résultats du début d'année sont supérieurs aux chiffres de 2017. Les recettes du tourisme international atteignent des niveaux record sur les mois de janvier, février et mars. Elles sont supérieures à 2014, qui constituait le meilleur bilan à ce jour.

Comme en 2017, les touristes internationaux participent largement de ces bons chiffres. Les arrivées aériennes sont en hausse de 4,5% depuis le début de l'année (Brésil (+24,2%), l'Australie (+23,7%), l'Inde (+13,6%), le Japon (+12,1%), la Russie (+10,2%) et la Chine (+8%)). Les nuitées de touristes internationaux sont en hausse dans tous les territoires (littoral, urbain, montagne, rural) : +12,9% au total.

## Les statistiques du tourisme : de très bons résultats

Parmi les mesures incitatives, la délivrance en 48 heures des visas pour 10 nouveaux pays, décision prise en 2017, a favorisé la compétitivité touristique française : le premier trimestre 2018 marque une progression du nombre de visas délivrés de près de 50% par rapport à la même période de l'année dernière (Russie (+31%), l'Indonésie (+29%) ou la Thaïlande (+20%).

- 3. Les perspectives estivales s'inscrivent dans la même tendance à la hausse.** Les réservations d'arrivées aériennes internationales à 3 mois sont en augmentation (+8,6%), notamment depuis la Chine (+19,7%), les États-Unis (+13,5%), le Japon (+13,3%). Les professionnels du tourisme sont optimistes : les indices de confiance mesurés par l'INSEE sont maintenant équivalents aux années pré-attentats. Les créations d'emploi, qui donnent aussi une indication des performances attendues par les professionnels, vont dans le même sens. Sur les 12 derniers mois, 32 700 emplois ont été créés dans la restauration et 3 200 dans l'hôtellerie.

# Suivi des mesures des précédents Conseils interministériels du Tourisme :

**37 mesures ont été annoncées lors des deux premiers CIT pour renforcer la politique du tourisme autour de deux grands axes : la promotion et l'investissement. Toutes sont déjà mises en place ou en voie de l'être.**

## PROMOTION.

**Objectif : 1€ de promotion internationale par touriste accueilli en 2022.**

Afin d'atteindre l'objectif d'un euro de promotion internationale par touriste accueilli en 2022, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures pour encourager et pérenniser un modèle de cofinancement « État – régions – entreprises » :

- L'État a, par décret, stabilisé à 3% de la part de la recette annuelle versée par les visiteurs étrangers pour l'octroi de visas (cette somme se répartissant à hauteur de 75% pour l'action de l'opérateur Atout France et à hauteur de 25% aux vacataires assignés à la fonction de collecte). Puis, par la reconnaissance du rôle prépondérant que joue la gastronomie dans l'attractivité touristique en signant une convention de valorisation de la gastronomie entre le MEAE et Atout France de 1,5 M€ en 2018 et de 2,5 M€ en 2019.
- Les collectivités locales qui contribuent à hauteur de 2,7 M€ supplémentaires à l'opérateur de l'État Atout France en 2018
- Les acteurs du secteur privé qui ont versé 5,3 M€ à l'opérateur en 2018 sur les 6 M€ attendus

**Atout France a donc déjà mobilisé 14 millions d'euros supplémentaires** pour la promotion à l'international de la destination France, pour 2018, grâce aux apports de l'État (6M€), des collectivités régionales (2.7M€) et des partenaires privés (5.3M€). Cette mobilisation des acteurs publics et privés autour d'Atout France illustre l'expertise et le dynamisme de l'opérateur, clairement reconnu comme maison commune du tourisme et opérateur de référence en matière de promotion.

## INVESTISSEMENTS.

**Objectif : 15 Md€ d'investissements touristiques par an en 2022.**

Le gouvernement a annoncé une série de mesures autour de trois volets : financement, ingénierie et simplification. D'importantes réalisations ont été effectuées dans ces domaines depuis la tenue du dernier CIT.

- **Sur le plan** de l'investissement, la Caisse des Dépôts — et *via* désormais La Banque des Territoires — a été très active en réalisant une augmentation significative de son enveloppe de fonds propres à 500 M€ sur 5 ans pour être en capacité d'assurer sur la période 3 à 4 Mds€ de financement d'opérations par effet de levier.

## Suivi des mesures des précédents Conseils interministériels du Tourisme :

- **Un accent particulier est mis sur la valorisation par l'économique du patrimoine remarquable, avec notamment un exemple concret : le projet Hangar Y**, soutenu par la Ville de Meudon et la Caisse des Dépôts, fera l'objet d'un bail emphytéotique de valorisation protocole d'accord dans les prochaines semaines, le dépôt de la marque « Hangar Y » sera reçu dans les prochains jours. Ce site situé à Meudon, propriété de l'État, inutilisé aujourd'hui abritait le premier hangar à dirigeable du monde. Grâce à un investissement de l'ordre 10 millions d'euros, sous l'impulsion de l'opérateur exploitant privé Culture & Patrimoine, le site va renaître pour proposer un espace événementiel de 1 500 places, une nouvelle offre grand public (exposition permanente autour de l'Aérostat, animations ludiques et gratuites, restauration), l'accueil d'événements culturels et musicaux, et enfin la création d'un centre technique de formation dédié aux hautes technologies de l'Aérostat (astronomie, météorologie, pratique sportive...).
- La Caisse des Dépôts et Bpifrance ont renforcé le dispositif « Prêt hôtellerie » par l'élévation du plafond de 400 000 € à 1 M€, permettant le financement d'un minimum de 2 M€ d'opération par le complément nécessaire d'une banque de la place.
- **BPI France** a renforcé son rôle d'acteur déterminant dans le secteur en doublant son fonds de capital développement « France Investissement Tourisme » conçu pour renforcer les fonds propres des opérateurs exploitants pour atteindre 200 M€, dont 100 M€ sont consommés.
- **La Banque Européenne d'Investissement (BEI)** a confirmé sa volonté d'investir dans le tourisme. 546 millions d'euros ont déjà été ainsi investis par la BEI en France entre 2011 et 2016. Pour aller encore plus loin, les critères d'éligibilité ont évolué lors du Conseil d'Administration de la BEI le 12 juin 2018, sur une proposition de la France, afin de permettre le financement de projets touristiques dans plus de régions françaises, i.e. hors « zone de cohésion » (régions dont le PIB est supérieur à 90% du PIB moyen par habitant). Ces projets devront présenter une valeur ajoutée particulière pour le territoire et répondre à une faille de marché. C'est une excellente nouvelle pour nos territoires ruraux. Le Vice-Président de la BEI, Ambroise Fayolle, a fait une présentation de cette évolution lors du CIT.
- **Concernant le plan ingénierie-accompagnement et ingénierie-investissement**, de grandes avancées ont été réalisées.
  - **France Tourisme Ingénierie** a été créé au sein d'Atout France, avec le soutien de la Caisse des Dépôts, pour accompagner les territoires et les porteurs de projets en lien avec la future Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).
  - **Treize stations balnéaires et de montagne ont été retenues pour participer à une expérimentation en matière de rénovation de l'immobilier de loisir**. Elles représentent une capacité de 565 000 lits touristiques dont 2/3 de résidences secondaires. Elles bénéficieront pendant 18 mois d'un appui en ingénierie d'Atout France, de la Banque des Territoires et de la future Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires. Cette expérimentation impulsera de nouvelles démarches innovantes pour la rénovation des hébergements, la transition énergétique et le montage des projets d'investissement.

**Les 13 stations retenues sont les suivantes : Saint-Gervais (Haute-Savoie) ; Alpe d'Huez (Isère) ; Les 2 Alpes (Isère) ; Villard-de-Lans (Isère) ; Valfrejus (Savoie) ; Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées) ; Ax-les-Thermes (Ariège) ; La Plagne (Savoie) ; Les Orres (Hautes-Alpes) ; Le Lioran (Cantal) ; La Grande Motte (Hérault) ; la Communauté de communes Océan Marais de Monts (Vendée) La Baule (Loire-Atlantique).**

## Suivi des mesures des précédents Conseils interministériels du Tourisme :

- **Concernant les projets d'investissement structurants**, des comités de projets ont d'ores et déjà été organisés dans la majorité des régions afin de retenir ceux devant bénéficier du dispositif (3 projets d'investissement par région seront retenus en moyenne). Les services de l'Etat en région en lien avec la Banque des territoires et Atout France seront mobilisés afin de faciliter le montage des projets retenus. Cette mise en synergie des expertises et savoir-faire au plus près des territoires vise à accélérer la dynamique en cours constatée dans la Tableau de bord des Investissements touristiques d'Atout France. En 2017, l'investissement dans les hébergements touristiques a en effet enregistré une croissance de +3,8%. Les perspectives 2018 sont bien orientées.
- **Les travaux de simplification annoncés sur les classements des stations de tourisme et le classement des offices de tourisme ont abouti** avec :
- Pour les stations classées, une procédure qui sera plus simple et actée par arrêté préfectoral (au lieu d'être par arrêté ministériel)
  - Et pour les offices du tourisme, un nombre plus réduit de critères de classement, tout en accompagnant la montée en gamme.
- **La concertation avec les professionnels sur la révision des classements en étoiles des campings et des résidences de tourisme est achevée et sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019.** Cette révision permet une montée en gamme avec plus de services et d'équipements proposés aux clientèles touristiques sur les hébergements haut de gamme, un recours accru au numérique et une meilleure différenciation entre les catégories. C'est la première fois depuis 9 ans que cette révision intervient.
- Pour accompagner cette montée en gamme, le ministère de la transition écologique et solidaire s'engage, en lien avec les fédérations de l'hôtellerie de plein air, à rédiger une circulaire de clarification et de bonnes pratiques administratives notamment pour le stationnement et le remplacement des mobil-home, et à mener une réflexion commune d'ici le prochain CIT sur des recommandations pratiques pour la bonne insertion paysagère des campings dans les sites classés, afin d'accompagner les professionnels dans leur développement.
- **L'engagement de l'État sur la poursuite des contrats de destination** se concrétise :
- Quatre contrats de destination (Autour du Louvre-Lens, Paris Ville augmentée, Provence, Champagne) ont fait l'objet, en marge du CIT, de la signature d'un avenant reconduisant pour trois ans le partenariat sur la base de nouvelles actions orientées vers l'innovation, le numérique et les investissements touristiques.
  - Un nouveau contrat de destination a par ailleurs été signé pour les 3 prochaines années : Côte Atlantique, permettant à tous les acteurs de la côte de coordonner leurs actions dans un souci de promotion collective de ce littoral.

## ATOUT FRANCE.

### Mise en place de la réforme du GIE.

- **Pour refléter l'action forte entreprise en matière d'investissement dans les destinations touristiques, le gouvernement a souhaité impliquer plus fortement les exécutifs régionaux au sein de la gouvernance d'Atout France.** Cette modification a été entérinée lors du Conseil d'Administration puis de l'Assemblée Générale du 27 juin 2018. L'Assemblée Générale Extraordinaire a ainsi modifié les statuts du GIE de Atout France lui permettant d'intégrer quatre régions au CA :

## Suivi des mesures des précédents Conseils interministériels du Tourisme :

- M<sup>me</sup> Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, Vice-présidente de Régions de France ;
- M. Pierre-Alain Roiron, Président de la commission tourisme de Régions de France, Conseiller régional du Centre-Val de Loire ;
- M<sup>me</sup> Marie-Agnès Poussier-Winsback, Vice-présidente de la Région Normandie ;
- M. Nicolas Daragon, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### ▸ **Le GIE se voit conforté par ailleurs, suite aux mesures du CIT, sur ses deux missions principales :**

- La promotion touristique internationale ;
- Le soutien à l'ingénierie touristique dans les territoires, au profit des collectivités ou des porteurs de projets.

## GASTRONOMIE.

### Objectif : mettre en place un plan d'action Goût de/Good France.

Pour renforcer la valorisation de la gastronomie à l'international et sur le territoire national, le gouvernement a souhaité mettre en place un plan d'action global en rassemblant les différentes initiatives et en impulsant une nouvelle dynamique autour du nom « Goût de France / Good France ».

### ▸ **En 2019, Goût de/Good France rassemblera trois événements durant la première semaine du printemps :**

- **1- Pour la première fois, un grand sommet sur la gastronomie et les modes durables d'alimentation.** Il replacera la France au cœur des débats mondiaux autour de la gastronomie, de l'alimentation et du bien-manger. Cet événement rassemblera durant trois jours les chefs et les intellectuels autour d'un cycle de conférences.
- **2- l'opération internationale Good France,** qui se déroulera comme chaque année le 21 mars dans plus de 150 pays, autour d'un même repas à la française. Elle avait rassemblé 3500 restaurants, 156 ambassades et consulats et engendré des retombées média valorisées à 20 millions d'euros. Elle bénéficiera d'un ancrage national désormais fort, avec la participation de 1300 restaurants en France métropolitaine et en outre-mer et les synergies avec la fête de la gastronomie (cf. infra).
- **3- la fête de la gastronomie rebaptisée Goût de France,** qui organisera plusieurs milliers d'événements sur tout le territoire métropolitaine et ultramarin les 22, 23 et 24 mars 2019. Elle poursuivra ainsi la Fête de la gastronomie, dont la dernière édition se tiendra du 21 au 23 septembre 2018.

### ▸ **Concrètement, le regroupement des opérations pour 2019 est en voie d'accomplissement au niveau technique et opérationnel.** Des appels d'offre ont été lancés par l'opérateur Atout France pour le forum international de la gastronomie du 22 au 24 mars 2019 à Paris.

## SECURITÉ.

**Le programme « tourisme et sécurité » est aujourd'hui mis en œuvre dans la quasi-totalité des départements.** L'Instruction du 20 avril 2017 confie en effet aux préfets la responsabilité de développer dans chaque département une nouvelle approche de la sécurité des touristes et des sites touristiques ou culturels, axée sur une meilleure évaluation des risques (création du conseil départemental « tourisme et sécurité », désignation d'un référent départemental unique). Cette approche implique une concertation plus étroite avec les professionnels (élaboration de « conventions de site », communication en direction des touristes grâce à la visibilité du label « sécuri-site »).

## Suivi des mesures des précédents Conseils interministériels du Tourisme :

### L'évaluation du programme au 15 juin 2018 dresse le constat suivant :

- **La mise en place du conseil départemental « tourisme et sécurité »** : 73 départements en sont déjà dotés et 19 autres prochainement.
- **L'élaboration de la cartographie des sites** : 241 sites seront cartographiés avant la fin de l'année 2018. Les préfets ont fait élaborer une cartographie des sites par département et, dans certains cas, une cartographie spécifique par site.
- **La signature des conventions de site** : 252 conventions de site sont enregistrées à ce jour, dont 65 ont déjà été signées et 187 sont en cours. Le nombre de conventions de site par département est variable et reflète l'approche pragmatique des préfets soucieux de tenir compte des nécessités locales. À cet égard, le préfet de Police de Paris considère que la capitale constitue un seul site touristique unique et homogène.
- **L'attribution du label « sécuri-site »** : 815 labels ont été dénombrés dont 657 déjà attribués et 158 en cours d'instruction. Le processus de labellisation est désormais bien engagé. Le processus de labellisation est désormais bien engagé.
- **La désignation d'un référent départemental « tourisme et sécurité »** : 85 départements disposent d'un voire plusieurs référents désignés par le préfet ; 5 départements en seront dotés à brève échéance. Le directeur du cabinet du préfet est généralement investi de cette mission, qu'il soit ou non membre du corps préfectoral. Des actions complémentaires d'information et de sensibilisation accompagnent d'ores et déjà la consolidation de la réforme auprès des exploitants des sites, des organisations professionnelles du tourisme ainsi que des services de l'État (Police nationale, Gendarmerie nationale, Affaires culturelles...).
- **La création d'un fonds pour renforcer la sécurité des lieux et événements culturels** : La loi de finances rectificative pour 2015 a mis en place, pour une durée de trois ans, un fonds d'urgence pour aider les entreprises du spectacle vivant à surmonter les surcoûts de contrôle et de sécurité qu'elles rencontrent du fait de la menace terroriste et à améliorer les dispositifs de sécurité d'accueil du public. Doté initialement de 7 M€, il a bénéficié d'une aide du ministère de la Culture et de la Communication de 7 M€ supplémentaires en juin 2016. En 2017, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a quant à lui pris en charge une partie des investissements de sécurité notamment pour les établissements publics culturels accueillant majoritairement des touristes français et étrangers pour 5 M€.
  - **Afin de pérenniser ce soutien, le ministère de la culture, en accord avec le ministre de l'Intérieur et les ministères chargés du tourisme, va mettre en place un fonds de 2 M€ par an à compter de l'année prochaine à destination des lieux et événements culturels.**

## PILOTAGE DU TEMPS D'ATTENTE AUX FRONTIÈRES.

**Les efforts combinés du ministère de l'intérieur, en lien avec le ministère des transports, sur les plans humain, technique et organisationnel ont permis d'améliorer considérablement la fluidité aux contrôles migratoires dans les aéroports de Charles-de-Gaulle et d'Orly depuis un an. Les objectifs fixés par le Premier ministre sont globalement respectés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (30 minutes d'attente maximale pour les ressortissants de l'Union européenne et à 45 minutes pour ceux de pays tiers).**

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces délais sont, sauf rares dépassements ponctuels, respectés. Ces bons résultats s'observent notamment lors des périodes de vacances (fêtes de fin d'année 2017, printemps 2018).
- **Un dialogue régulier et efficace s'est établi entre le ministère de l'intérieur et le groupe ADP.** Un comité de suivi des temps d'attente, coprésidé par le secrétaire général du ministère de l'intérieur et le président directeur général du groupe ADP, se réunit sur une base mensuelle depuis septembre 2017. Cette instance permet de faire le point sur les délais d'attente et de lever les éventuels facteurs de blocage. Dans les deux aéroports, les relations entre les équipes locales de la PAF et d'ADP se sont également tout à fait resserrées : réunions régulières, échanges d'informations, partage des outils de mesure des temps d'attente...



## Suivi des mesures des précédents Conseils interministériels du Tourisme :

### ▸ Des efforts humains conséquents ont été consentis par le ministère de l'intérieur : 180 effectifs supplémentaires ont été placés dans les aéroports parisiens.

- Depuis l'été 2017, les effectifs de la police aux frontières (PAF) sur les aéroports franciliens ont connu une forte croissance : +111 à Charles-de-Gaulle et +69 à Orly, soit une augmentation globale **de 180 effectifs** entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 1<sup>er</sup> juillet 2018.
- De surcroît, **la capacité opérationnelle de la PAF est renforcée lors des périodes de fortes affluences par l'intermédiaire de deux leviers**. D'une part, les possibilités de congés peuvent être limitées : ainsi, du 15 juin au 15 septembre 2018, les congés sont plafonnés à 25% des effectifs afin de faire face au pic saisonnier. D'autre part, les renforts ponctuels en CRS permettent à la PAF de se recentrer sur son cœur de métier. Ils seront ainsi présents lors des week-ends cet été.
- Des méthodes de décision collaborative ont été mises en place, avec l'appui du ministère des transports (DGAC), afin d'améliorer la gestion opérationnelle des flux « côté ville » des aéroports (avant le passage des portiques de sécurité) lors des pics d'affluence. **Ces méthodes ont montré leur efficacité lors des dernières vacances de fin d'année et de printemps.**

### ▸ Le développement des infrastructures d'ADP a été accompagné par le ministère de l'intérieur.

- Outre la création de nouvelles aubettes (points de contrôle) depuis l'été dernier,
- Le ministère de l'intérieur a travaillé étroitement avec ADP pour permettre la mise en service des **sas PARAFE** (passage automatisé rapide aux frontières extérieures) à **reconnaissance faciale**. Ces sas ont vocation à se substituer progressivement aux sas à reconnaissance digitale. Cette nouvelle technologie, pour laquelle les passagers éligibles sont plus nombreux que pour les sas à reconnaissance digitale, apportera un gain en termes de fluidification des contrôles.
- **Fin juin, le ministère de l'intérieur a accordé une autorisation provisoire d'une durée de 4 mois pour l'exploitation de ces sas, actuellement au nombre de 15 à Orly et de 12 à CDG, qui vont donc contribuer au dispositif de gestion de la saison estivale dans les aéroports franciliens.**
- **Les services du ministère de l'intérieur demeurent mobilisés alors que le pic d'activité saisonnier généré par les vacances estivales s'annonce très significatif.**

## TRANSPORTS.

### Mise en place du nettoyage renforcé des autoroutes desservant les aéroports franciliens.

- **Pour assurer un meilleur niveau de propreté des autoroutes entre les aéroports franciliens et Paris, le gouvernement s'est engagé sur plusieurs actions.** Les autoroutes desservant les aéroports franciliens doivent en effet contribuer à donner une image positive de la France aux voyageurs et touristes étrangers. Conformément aux conclusions du CIT du 19 janvier, le ministère des transports a lancé une expérimentation d'une durée d'un an pour amplifier les opérations de nettoyage, dans un premier temps sur les autoroutes A6a, A6b et A106 desservant l'aéroport de Paris – Orly. C'est ainsi 1 M€ de plus qui est mobilisé pour améliorer dès à présent la propreté de ces autoroutes. Cette action est accompagnée d'un plan de lutte contre les décharges sauvages conduit par les ministères de l'intérieur et de la justice. Cette expérimentation a vocation à être pérennisée et étendue aux autoroutes desservant l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (A1, A3 et A104) en 2019.



# Sport et tourisme : un engagement commun pour maximiser les retombées touristiques des grands événements sportifs

Les politiques volontaristes menées ces dernières années pour accueillir les grands événements sportifs d'envergure mondiale sur le territoire français ont porté leurs fruits. De l'Euro 2016 jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la France aura accueilli près de 30 compétitions sportives internationales ponctuelles, parmi lesquelles les *Gay Games* et la *Ryder Cup* de golf en 2018 ; la Coupe du monde de football féminin en 2019 ; ou encore la Coupe du monde de rugby en 2023. À cela s'ajoutent les événements sportifs récurrents d'envergure mondiale que sont le Tour de France, Roland-Garros ou le Vendée Globe.

Ces manifestations internationales constituent une opportunité en termes de retombées économiques, d'attractivité des territoires ou de répercussions médiatiques. Elles soulèvent également des défis : pour que l'héritage soit optimal, toutes les étapes, des prémices de la préparation au déroulement de l'événement, doivent être pensées de façon à en maximiser les effets économiques.

Afin de faire des grands événements sportifs à venir un levier en faveur du tourisme, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, M<sup>me</sup> Laura FLESSEL, ministre des Sports, et M. Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, ont missionné quatre personnalités, dont le rapport a été remis lors du CIT : M<sup>me</sup> Pascale ROQUE, directrice générale de Pierre et Vacances, M. Benjamin DIRX, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Saône-et-Loire, M. Laurent QUEIGE, délégué général du Welcome City Lab, et M. Patrick DOUSSOT, vice-président de l'office du Tourisme du Touquet.

**Dès cette année, des mesures spécifiques sont mises en œuvre pour les deux grands événements sportifs accueillis en France :**

- ▶ Pour les *Gay Games*, l'ensemble des établissements publics nationaux seront gratuits pour les jeunes de moins de 26 ans, de toute nationalité, que ce soit pour les spectateurs ou les compétiteurs, du 4 au 12 août ;
- ▶ Pour la *Ryder Cup*, le château de Versailles est partie prenante de l'événement, avec notamment l'accueil de réceptions officielles pour les joueurs et les partenaires.

## Sport et tourisme : un engagement commun pour maximiser les retombées touristiques des grands événements sportifs

### Trois mesures clés se dégagent du rapport et sont soutenues par le gouvernement :

- **Faciliter les dispositions en faveur du shopping pour augmenter les dépenses des touristes se rendant en France à cette occasion.** Le gouvernement prend ainsi l'engagement de baisser drastiquement, d'ici la fin du quinquennat, le seuil de détaxe, fixé aujourd'hui à 175 €, avant la fin du quinquennat, pour le faire passer au niveau de ceux de nos principaux concurrents européens). Il s'engage également à faire que, dans les zones dans lesquelles se dérouleront des épreuves, les commerces puissent être ouverts le dimanche le temps de la manifestation – à l'image de ce qui est fait à l'année dans les zones touristiques internationales (ZTI).
- **Connecter les billetteries touristiques et sportives.** L'idée est de faire en sorte que, quand un spectateur veut acheter un billet dans une grande compétition, il lui soit proposé un hébergement et un pack touristique. Simple en apparence, une telle mesure nécessite un important travail préalable. C'est la raison pour laquelle elle est mise en avant si tôt avant la Coupe du monde de Rugby en 2023 ou les JOP de 2024.
  - Le Comité Paris 2024 et la Fédération Française de Rugby travailleront étroitement avec les acteurs du tourisme pour que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et la Coupe du Monde de Rugby maximisent les retombées positives en faveur de l'attractivité de la France et de ses territoires et du secteur du tourisme.
  - En outre, le gouvernement s'engage à chercher avec les organisateurs et les collectivités une solution pour que les billets pour les événements servent de titres d'entrée pour des offres culturelles, voire des offres de transport. Ce titre doit permettre d'allonger la durée de séjour, de valoriser l'offre culturelle et de loisirs de la destination, et de faciliter le parcours des visiteurs. Le Gouvernement s'engage ainsi à travailler avec les collectivités locales pour qu'un tel titre soit effectif en 2023 pour la Coupe du Monde de Rugby.
- **Profiter de ces grands événements sportifs pour former tous les Français qui le souhaitent à l'accueil et aux langues.** Le gouvernement s'engage à travailler avec les branches pour, en les mobilisant, que les salariés qui le souhaitent puissent être formés, dans le cadre de leurs droits, aux langues et à l'accueil dans le cadre de la formation professionnelle. Concrètement, il s'agira de soutenir la mise en place d'un certificat du bénévole GESI, en cours de création par le ministère des sports, dans le cadre du programme « Sport au service de la société ». Ce certificat permettrait aux bénévoles de valider une compétence pratique (la personne a déjà servi comme bénévole sur un événement) et une compétence théorique (quelques heures de formation), qui pourront être valorisées lors d'un événement ultérieur. Un vivier de bénévoles, mobilisables d'un événement à l'autre, pourrait ainsi se constituer. Ce dispositif offre l'opportunité de susciter l'engagement citoyen, de former des bénévoles et des volontaires, tout en reconnaissant et en valorisant leur action

## Focus Zones Touristiques Internationales (ZTI) :

### Des solutions trouvées pour les quatre ZTI annulées Et l'ouverture de travaux pour de nouvelles ZTI.

- ▶ La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a élargi les possibilités d'ouverture dominicale des commerces, notamment en créant les Zones Touristiques Internationales (ZTI). 21 ZTI ont été créées en 2015 et 2016 dont 12 à Paris et 9 en province. Des recours ont abouti à l'annulation par le tribunal administratif des ZTI Olympiades, Saint-Emilion Bibliothèque et Maillot-Ternes à Paris et de celle de Dijon.
- ▶ **Le Gouvernement, en concertation avec les collectivités et les commerçants concernés, a identifié et met en œuvre des solutions pour préserver l'ouverture dominicale des commerces dans ces zones :**
  - Olympiades : Une zone commerciale sur le Centre Italie 2 a été créée ;
  - Saint-Emilion Bibliothèque : une zone touristique est en cours de création, englobant la Cour Saint-Emilion et allant jusqu'à la station de métro Bercy ;
  - Maillot-Ternes : une nouvelle ZTI limitée au Palais des Congrès est en cours de création et la ZTI « Champs-Élysées Montaigne » est en cours d'extension à la zone Ternes ;
  - Dijon : une zone touristique est en cours de création pouvant donner lieu à une ZTI quand le critère de fréquentation internationale sera respecté.
- ▶ **Le travail mené par le Gouvernement a également permis de conforter le dispositif en identifiant de nouvelles sources de données pour étayer la création de ZTI. Des échanges sont ainsi en cours pour créer une éventuelle nouvelle ZTI dans le quartier d'Odéon/Saint Michel.**

### Les mesures complémentaires adoptées par le CIT :

- ▶ **Utiliser la visibilité de la France à l'occasion des grands événements sportifs pour porter une nouvelle marque France.** Cette identité, qui a vocation à succéder à la campagne « Creative France » et à être appropriée par le plus grand nombre, est désormais en cours de définition. Elle prévoira une déclinaison territoriale pour une appropriation par l'ensemble des destinations françaises.
- ▶ **Faire des GESI des accélérateurs d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap :** l'accessibilité des personnes en situation de handicap, un impératif pour l'accueil des grands événements, est aussi un levier de développement touristique. L'État incitera les villes hôtes de GESI à obtenir le label d'État « Destination pour Tous ». Le Gouvernement salue l'initiative de Paris qui s'engage dans cette démarche.
- ▶ **Valoriser le patrimoine sportif français et créer des lieux de mémoire sportifs :** notre patrimoine sportif, riche et divers, est vecteur d'attractivité touristique. Les sites d'accueil des GESI seront ainsi valorisés pour favoriser leur mise en tourisme par la suite.
- ▶ **Créer une habitude de rencontre entre les milieux sportifs et touristiques :** un comité de pilotage « sport et tourisme », présidé par le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et la Ministre des Sports, avec le délégué interministériel aux grands événements sportifs, les collectivités concernées et les parties prenantes (organismes sportifs, représentants du tourisme) se réunira régulièrement pour la mise en place des mesures décidées et rapportera au CIT.

- ▶ **Profiter des grands événements sportifs pour valoriser l'offre française en matière de tourisme d'affaires.** Les sites sportifs sont aussi des sites événementiels. La capacité de la France à organiser des GESI est aussi une démonstration auprès de l'ensemble de l'industrie mondiale du MICE (meeting, incentive, convention, event). Le rapprochement des filières Sport et Rencontres d'affaires et événementiel facilitera cette démarche. Ce rapprochement, incarné par la signature d'une convention en marge du CIT, vise à harmoniser les mesures de l'impact des grands événements, sportifs et professionnels, accueillis en France.
- ▶ **D'ores et déjà, à l'occasion de ce CIT, le Gouvernement a soutenu le rapprochement des deux filières qui, par l'intermédiaire d'Olivier Ginon, Vice-président de la filière « Sport », et Renaud Hamaide, Vice-président de la filière « Rencontres d'affaires et événementiel » ont signé une convention de partenariat autour de trois axes :**
  - **Améliorer le parcours client sur les événements sportifs et professionnels**, à chaque étape du séjour. Le travail commun réalisé par les filières aura pour finalité d'engager les territoires dans cette démarche au niveau local.
  - **Rapprocher et préciser les méthodes d'évaluation des retombées économiques des grands événements professionnels et sportifs.** La connaissance chiffrée de l'impact des deux filières est un outil essentiel à leur stratégie de développement de long terme.
  - **Promouvoir à l'international l'expertise française dans l'événementiel.** Le rapprochement des filières permettra de proposer une offre complète et compétitive à l'étranger et ouvrira de nouvelles perspectives aux entreprises du secteur.

## Chiffres clés

### L'impact économique des grands événements sportifs :

- ▶ **Coupe du monde de rugby 2023** (source : *étude d'impact ex ante, Deloitte*) : Impact économique total estimé entre 1,9 et 2,4 milliards d'euros. Le passage de l'hypothèse haute à l'hypothèse basse dépend du nombre de spectateurs étrangers présents pour l'événement : 40% (450 000) pour les 2,3 millions de billets vendus pour l'hypothèse haute, 30% (350 000) pour l'hypothèse basse.
- ▶ **JOP 2024** (source : *étude d'impact ex ante, CDES*) : Impact économique total entre 5,3 et 10,7 milliards d'euros. Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont le plus gros événement au monde : 20 000 journalistes accrédités, 206 pays représentés, 13 millions de billets en vente, 4 milliards de téléspectateurs. Ceci correspondrait, en termes d'emploi, à un volume estimé à 247 000 années de travail.

### La détaxe, une modernisation continue :

- ▶ Emission de 5 millions de bordereaux de vente à l'exportation en 2017 ;
- ▶ Pour un montant de vente de 6,6 Md€ ;
- ▶ Pour un montant de TVA remboursé de 1,1 Md€ ;
- ▶ Effet Brexit : lors de la sortie définitive du Royaume-Uni de l'Union européenne, les Britanniques pourront bénéficier de ce régime fiscal ;
- ▶ Les douanes et la société ADP ont entrepris une refonte du parcours voyageur pour le remboursement de la détaxe. En 2019, les groupes de voyageurs seront accueillis dans les espaces de remboursement situés en zone publique et les voyageurs individuels seront accueillis dans les espaces de remboursement des zones internationales. L'installation d'automates, en complément des guichets de remboursement, est programmée en 2020.

# Numérique et tourisme : une régulation plus juste, une maximisation de la valeur grâce à l'*open data*

81,7 milliards d'euros ont été dépensés en 2017 par les Français pour des achats en ligne (+14,3% par rapport à 2016). Les sites de vente en ligne de voyage et de tourisme ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 13%. En 2018, 47% des acheteurs envisagent de consommer dans le tourisme, 3<sup>e</sup> pôle de dépenses qui progresserait le plus derrière l'habillement et les produits culturels. Le tourisme est l'un des secteurs les plus affectés par l'économie numérique. La part de l'e-tourisme a un effet de levier considérable et bouleverse les équilibres traditionnels de l'économie touristique.

Fort de ces constats, les pouvoirs publics avaient pris des mesures de régulation pour maintenir une juste concurrence : encadrement de l'activité des plateformes d'hébergement, encadrement des rapports entre hôteliers et plateformes de réservation en ligne, obligations d'information relatives aux avis en ligne de consommateurs.

Le Conseil interministériel du tourisme permet d'aller plus loin autour de trois axes :

- 1- un équilibre plus juste entre les acteurs grâce à la loi ELAN,
- 2- l'accompagnement des professionnels dans leur transformation numérique afin d'anticiper et accompagner les évolutions induites par le numérique
- 3- un soutien massif à l'*open data* des données touristiques pour créer des services innovants destinés à faciliter le parcours touristique.

## Trois engagements clés :

- 1. Renforcement des engagements mais aussi des sanctions – actées dans la loi ELAN – des plateformes de location de meublés pour limiter à 120 jours le nombre de jours de location des résidences principales dans les zones d'habitat tendues.** Cette mesure s'ajoute à d'autres dispositions prises pour mieux réguler l'action des plateformes numériques. Grâce au projet de loi de lutte contre la fraude, à compter des revenus 2019, toutes les plateformes de l'économie collaborative auront l'obligation de transmettre à l'administration fiscale les revenus tirés de l'activité de leurs utilisateurs, notamment ceux tirés de la location des meublés de tourisme. Par ailleurs, toujours à compter de 2019, et grâce à la loi de finances rectificative pour 2017, les plateformes qui sont intermédiaires de paiement auront l'obligation de collecter la taxe de séjour auprès des loueurs non-professionnels.
- 2. Développement de la plateforme DataTourisme pour accueillir, outre les données institutionnelles, des données touristiques privées** fournies par des entreprises du secteur. D'ores et déjà Orange Flux vision souhaite étudier la faisabilité d'un transfert éventuel de données de fréquentation des territoires et de mobilité parisienne. À terme ce vivier de données touristiques permettra la création de services permettant d'accompagner le touriste à tous les stades de son séjour en France.

## Numérique et tourisme : une régulation plus juste, une maximisation de la valeur grâce à l'*open data*

- 2. L'accompagnement des professionnels du tourisme dans leur transformation numérique grâce à l'engagement des fédérations du tourisme** (Entreprises du voyage, GNC, GNI, UMIH, FHNPA, UNAPAREL, SETO...) à relayer et diffuser l'initiative de la plateforme sur la Transformation Numérique des entreprises lancée par le Gouvernement en septembre 2018.

### Focus Datatourisme - déjà plus de 230 000 données en *open data*

- ▶ **230 000 données** institutionnelles grâce à la mobilisation des comités régionaux du tourisme, des comités départementaux du tourisme et des offices du tourisme qui transmettent en temps réel leurs données sur les événements (fêtes et manifestations) et les points d'intérêts touristiques.
- ▶ **2300 réutilisateurs de données** dont une majorité l'intègre dans leurs services ou applications (startups dans les domaines GPS / cartographie, transporteurs, groupes hôteliers, plateformes/OTA, agences de voyage, presse/éditions, plateformes d'activités touristiques, mais aussi des collectivités).
- ▶ **Plusieurs dizaines d'applications créées** grâce aux données de datatourisme. Les principales tendances :
  - 1/ les événements et activités géolocalisés : « *que faire près de mon lieu de séjour ?* »,
  - 2/ les chatbots / conseillers virtuels (Intelligence Artificielle),
  - 3/ les opérateurs de cartographie.
- ▶ Intégration des données en langue anglaise à compter de juillet 2018.

### Les mesures complémentaires :

- 4. La plateforme Datatourisme sera désormais pilotée au sein d'ETALAB**, service du Premier Ministre qui pilote la politique d'ouverture et de partage des données publiques. Outre le développement dans plusieurs langues et l'extension de son champ de données disponibles, la plateforme s'ouvrira à d'autres producteurs de données privées.
- 5. La fédération Offices de tourisme de France signe avec l'État** une convention visant à mobiliser le réseau des conseillers de territoires des offices du tourisme pour accompagner les entreprises touristiques dans leur transformation numérique et travailler à l'Office du Tourisme de demain.
- 6. Plateform to Business :** la Commission européenne a publié le 25 avril une proposition de nouveau règlement européen destiné à encadrer les relations BtoB des plateformes numériques dans l'UE. Ce projet est l'occasion pour la France de promouvoir un cadre de régulation européen efficace pour réaffirmer une concurrence loyale. Cette proposition, encouragée dès l'origine par la France, vise à fixer des règles de transparence à la charge des plateformes numériques, de façon de disposer d'une transparence sur les informations nécessaires, par exemple, sur les critères de référencement des offres ou sur les conditions d'accès aux données et de créer des conditions de développement numérique de champions européens. Le Gouvernement français sera très vigilant et ambitieux sur ce projet de règlement notamment dans le secteur du tourisme, d'une part pour préserver les avancées françaises de la loi pour la croissance de 2015 mais également pour en faire un levier de diffusion des bonnes pratiques françaises en matière de régulation.
- 7. L'État soutient le développement d'initiatives numériques pour améliorer l'expérience clients :** le Ministère de l'Économie et des Finances et le Ministère des Armées viennent de recevoir 25 candidatures au second appel à projet numérique sur le tourisme de mémoire, visant à inciter au développement d'applications numériques pour accompagner l'expérience sur les sites de mémoire. Les lauréats seront annoncés aux Rencontres Nationales du Tourisme de Mémoire qui auront lieu à Strasbourg les 4 et 5 octobre prochains.

# Autres chapitres du CIT : stations, culture, outre-mer

## Confirmation de la création de l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) national de la baie du Mont-Saint-Michel annoncé en avril 2017.

- Le développement de la baie du Mont-Saint-Michel est un enjeu majeur pour l'attractivité touristique de notre pays et pour le développement des territoires qui l'environnent.
- L'EPIC fera l'objet d'une gouvernance unifiée, gage d'un pilotage efficace du site, intégrant la programmation culturelle, la promotion touristique et commerciale, la gestion de l'ensemble des ouvrages à caractère maritime, la sécurité du public et la politique tarifaire. L'essentiel du produit des recettes nouvelles dégagées par l'EPIC contribuera à la valorisation et au développement territorial et touristique de la baie du Mont-Saint-Michel.
- Il s'agit désormais de préciser les modalités de financement de l'établissement et la gouvernance associée, dans un dialogue étroit entre l'État, le Centre des monuments nationaux et les collectivités territoriales.

## Rénovation de l'hébergement touristique des stations balnéaires et de montagne : création des contrats de station

Développées à grande échelle dans les années 1960/1970 (Plan neige, Mission Racine), les stations balnéaires et de montagne en France font face à des défis qui bousculent leur mode de gestion traditionnel : érosion du littoral, faible enneigement, arrivée de nouveaux profils de visiteurs, concurrence européenne et internationale forte, etc. L'hébergement touristique concentre la plupart de ces problématiques. Sa rénovation et le développement d'une nouvelle offre sont essentiels. Ce fut l'objet de propositions lors du dernier CIT de janvier.

Le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de la Cohésion des territoires ont demandé à l'Inspection générale des finances et au Conseil général de l'environnement et du développement durable de co-animer un groupe de travail composé d'administrations et organismes publics, dans le but d'objectiver les pistes identifiées alors. La mission a remis au Conseil interministériel du tourisme ses conclusions, qui s'articulent autour de la mise à plat des dispositifs existants, et une série de propositions auxquelles l'État s'associera.

### Les propositions principales de la mission sont :

- 1. La mise en place d'un contrat de station :** son objectif est de rassembler les partenaires autour d'une feuille de route unique pour la station. En proposant un appui en ingénierie financé en partie par le Ministère de la cohésion et des territoires, il permettra de mobiliser deux leviers d'incitation à rénover pour les propriétaires : l'accroissement de la demande et l'accompagnement personnalisé des copropriétés. Ce contrat permettra de rassembler les parties prenantes autour d'un projet de station, avec une stratégie et l'activation de moyens de financements. Parmi les mesures envisagées, la mise en place d'un chef de projet « rénovation de l'immobilier de loisirs » et d'un coaching immobilier des copropriétés visant à animer les actions de rénovation, notamment en matière énergétique.



## Autres chapitres du CIT : stations, culture, outre-mer

2. La signature d'un contrat de performance énergétique dans le cadre de la rénovation des bâtiments, afin d'inscrire la politique urbaine des stations en cohérence avec la transition énergétique ;
3. Une série d'autres mesures destinées à préserver l'équilibre entre les différentes formes d'hébergements en station, notamment l'hôtellerie, en permettant de distinguer dans les Plans locaux d'urbanisme la destination finale entre résidences de tourisme et hôtels.

**Ces mesures sont adoptées par le CIT.**

### Tourisme culturel. Plusieurs mesures ont été adoptées lors du CIT :

1. **Le lancement des capitales françaises de la culture en partenariat avec France Urbaine** : la ministre de la culture a confié une mission à Bernard Faivre d'Arcier afin de distinguer et mettre en valeur, tous les trois ans, l'innovation artistique et l'attractivité culturelle d'une ville française, sur un modèle déjà développé par la Flandre, le Royaume-Uni et l'Irlande. Ces capitales ont vocation à favoriser le développement touristique d'une ville (plutôt les villes moyennes) et d'un territoire à partir d'un projet culturel et touristique ;
2. **Les deuxièmes Rencontres du Tourisme Culturel se tiendront le 20 novembre prochain au Louvre Lens**, pour des échanges, des partages d'expérience et de convergence d'actions entre les mondes professionnels de la culture et du tourisme ;
3. **Une démarche de structuration des labels patrimoniaux est engagée avec la création d'une marque-ombrelle propre à renforcer leur visibilité auprès des publics touristiques nationaux et internationaux**, tout en préservant la singularité de ces labels. En matière de promotion sur les marchés étrangers, des contenus éditoriaux, sous la forme de films courts, seront régulièrement diffusés sur le site France.fr. La mise en œuvre opérationnelle de cette proposition, en lien avec Atout France, sera présentée lors des deuxièmes Rencontres du Tourisme Culturel ;
4. **D'ici fin 2018, un MOOC Tourisme Culturel, réalisé dans le cadre d'un partenariat entre le CNAM et le ministère de la Culture, sera mis à disposition des acteurs publics**, privés et associatifs de la culture et du tourisme. Il complètera le MOOC Accueil France, mis en place par Atout France, pour permettre aux professionnels de mieux accueillir les touristes internationaux (Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Italie, Espagne, Inde, Chine).
5. **Une étude de faisabilité relative au développement d'équipements touristiques marchands au sein des sites patrimoniaux en France a été cofinancée** par la direction générale des entreprises, la Caisse des dépôts et consignations et la direction générale des patrimoines du ministère de la culture. Utile aux porteurs de projets touristiques si les propriétaires le souhaitent et si le site le permet, elle a été publiée au mois de juin dernier.
6. **Un Prix du Tourisme Culturel sera créé début 2019**, distinguant plusieurs catégories de projets remarquables et innovants dans les territoires ; son jury intégrera des représentants des trois ministères signataires de la convention Culture-Tourisme du 19 janvier 2018.

Pour rappel, d'autres mesures, pour certaines inscrites dans la stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine de la ministre de la Culture, présentée le 17 novembre 2017, entendent également contribuer au développement touristique de nos territoires:

- **la mise en place d'un fonds spécifique de 15 M€ dès 2018** pour financer la restauration du patrimoine protégé dans les petites communes ;
- **le soutien à la revitalisation des centres historiques en situation de désertification**, suivant les propositions émises par Yves Dauge dans un rapport de février 2017 ; aux côtés du ministère de la Cohésion des territoires, notamment, le ministère de la Culture accompagne 17 villes, apportant une ingénierie et un soutien financier ;
- **le développement de nouveaux mécanismes de financement participatif innovant** pour la restauration du patrimoine en péril, dans le cadre de la mission confiée à Stéphane Bern ;



## Autres chapitres du CIT : stations, culture, outre-mer

## Tourisme en outre-mer

Les Assises des outre-mer ont fait du secteur du tourisme l'une des clés de transformation des territoires ultra marins. Les destinations d'outre-mer permettent d'élargir l'offre nationale sur des segments très particuliers et porteurs, par exemple :

- Les croisières notamment dans la Caraïbe,
- Les voyages nature/aventure dans des environnements sécurisés (volcans, trekking, plongée sous-marine)
- Les voyages de noce, notamment en Polynésie
- Les découvertes culturelles...

Dans le sillage de ces Assises, les mesures suivantes sont adoptées par le CIT :

**1. Gouvernance : mise en place d'un Conseil stratégique du tourisme dans les Outre-mer (CSTOM) qui rapportera au CIT.**

Les outre-mer ont une double responsabilité : protéger leurs patrimoines uniques tout en adaptant leurs économies touristiques vers des principes de durabilité, tenant compte des impacts économiques, sociaux, environnementaux actuels, futurs, répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil. Il faut donc pouvoir piloter de manière intégrée la politique de développement touristique.

**2. Formation professionnelles : impliquer les RSMA dans la dispense de formations en lien avec le tourisme (accueil, restauration, loisirs), partenariats entre LADOM et les grandes écoles françaises d'hôtellerie et restauration, mise en place d'une enveloppe spécifique (FSE) sur chacun des territoires pour la formation en anglais.**

Secteur prioritaire dans les nouveaux dispositifs d'intervention en faveur du développement économique des outre-mer, le tourisme a la particularité de permettre l'emploi d'une gamme élargie de profils, aux niveaux de qualification variés. Si le savoir-faire est indispensable, le savoir être l'est tout autant.

**3. Promotion : l'État contribuera à la promotion d'une image générique (marque « France ») mais plurielle des outre-mer, Atout France apportera son appui en vue d'organiser des rencontres professionnelles du tourisme outre-mer, qui se tiendront tous les ans en présence des professionnels et des collectivités.**

Les territoires d'outre-mer souffrent pour beaucoup d'une image ternie par des événements climatiques ou sociaux d'ampleur. La construction du marketing des destinations doit être le fruit d'une volonté offensive de différenciation de chacun des territoires.

**4. Investissement : dans le cadre du CSTOM et en lien avec les collectivités, l'État pourra prendre part à un programme d'investissement ambitieux permettant notamment :**

- l'amélioration des sentiers pédestres et botaniques
- La mise en valeur de sites patrimoniaux
- la protection et le développement des zones d'activités nautiques
- le soutien à l'investissement dans le secteur de l'hébergement et de la restauration
- le soutien au développement des offres de loisirs



# Annexes

## signature d'accords en marge du CIT

### Contrats de destinations : quatre renouvellements et un nouveau contrat

Quatre contrats de destination ont fait l'objet d'un avenant signifiant l'engagement de l'État et d'Atout France à poursuivre leur partenariat avec les destinations. Aux volets promotion et regroupement des acteurs autour d'une plateforme de marque et de thématiques communes, s'ajoute un volet sur l'investissement et le numérique. Les parties s'engagent ainsi à favoriser la modernisation de l'offre touristique et la numérisation du secteur.

Chaque avenant a été signé par M<sup>me</sup> Delphine Geny Stephann, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, M. Jean Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, M. Christian Mantei, Directeur Général de Atout France et les représentants des destinations :

- **Paris, ville augmentée** : M. Nicolas Lefebvre, Directeur Général de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, Provence : M. François de Canson, Président du Comité Régional du Tourisme de Provence Alpes Côte d'Azur, M<sup>me</sup> Danielle Milon, Présidente de Bouches du Rhône Tourisme
- **Champagne** : M. Maxime Toubart, Co-président du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne
- **Autour du Louvre Lens** : M<sup>me</sup> Sophie Warot-Lemaire, Présidente de Pas de Calais Tourisme

Le nouveau contrat de destination **Côte Atlantique** a également été signé par les deux Secrétaires d'État, Atout France et les représentants de la destination : M. Franck Louvrier, Président du Comité Régional du Tourisme Pays de la Loire, M. Stéphane Villain, Président de Charente Tourisme, M. Michel Durrieu, Directeur général du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle Aquitaine, M. Jean Baptiste Dagréou, Président de Aquitania.

### Convention entre l'État et Offices de Tourisme de France

L'État (Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et Secrétariat d'État au numérique) a signé une convention avec la fédération Offices de Tourisme de France afin de mobiliser le réseau des conseillers de territoires des offices du tourisme pour accompagner les entreprises touristiques dans leur transformation numérique et travailler à l'Office du Tourisme de demain.

Signataires : M. Christian Mourisard, Président d'Offices du Tourisme de France, M<sup>me</sup> Delphine Geny Stephann, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, M. Jean Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, M. Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'État au numérique

### Convention entre les filières « Sport » et « Rencontres d'affaires et événementiel »

Les deux filières constituées en 2016 marquent l'engagement de l'État aux côtés des professionnels pour le développement de leur secteur. Les filières « Sport » et « Rencontres d'affaires et événementiel » ont décidé d'engager des travaux communs pour

- i) l'amélioration du parcours client sur les grands événements sportifs et professionnels
- ii) le rapprochement des méthodes d'évaluation des retombées économiques des grands événements
- iii) la promotion à l'international de l'expertise française.

Signataires ; M. Renaud Hamaide, Vice-Président de la Filière « Rencontres d'affaires et événementiel », Président de Comexposium, M. Olivier Ginon, Vice-Président de la filière « Sports », Président de GL Events.

### Convention entre Atout France et le Groupe ADP — lancement du « MOOC Paris — Charles de Gaulle, la France accueille le monde »

Le Groupe ADP, en partenariat avec Atout France, lance « le MOOC Paris – Charles de Gaulle, la France accueille le monde », une formation en ligne et en réseau, à destination des collaborateurs de la communauté aéroportuaire et des demandeurs d'emploi et jeunes faiblement qualifiés du territoire du Grand Roissy / Le Bourget, coproduite grâce au partenariat de Atout France et de la start-up *Tourism Academy*. Ce projet innovant poursuivra un double objectif opérationnel de montée en compétence individuelle et d'engagement collectif sur l'accueil des personnes qui suivront le MOOC.

De manière plus générale, avec cette nouvelle convention, Atout France et le groupe ADP ont souhaité prolonger et enrichir leur partenariat noué en 2015. Celui-ci se traduira par une coopération plus poussée dans de nombreux domaines.

Signataires : M. Augustin de Romanet, Président Directeur Général du groupe Aéroports de Paris, et M. Christian Mantei, Directeur Général de Atout France







TROISIÈME  
CONSEIL INTERMINISTÉRIEL  
**du Tourisme**

**19 juillet 2018**